

Les membres élus
des personnels enseignants et d'éducation de la liste SNES-SNEP-FSU et Sympathisants
des parents d'élèves de la FCPE
les représentants de la collectivité de Louvres
au Conseil d'Administration
du collège François Mauriac de Louvres

Louvres, le 8 février 2011

Motion concernant la Dotation Horaire Globale de la rentrée 2011

Les élus des personnels enseignants et d'éducation de la liste SNES-SNEP-FSU et Sympathisants, des parents d'élèves de la FCPE et les représentants de la collectivité de Louvres au Conseil d'Administration du collège François Mauriac, réunis le 8 février 2011, expriment leur refus de voir se dégrader les conditions d'études et de travail qui résultent de la politique éducative du gouvernement.

Poursuivant son objectif budgétaire de réduction de l'investissement éducatif et idéologique de casse du Service Public, le Ministère va encore aggraver les conditions de travail des personnels et d'étude des élèves.

Lors de la rentrée scolaire 2011, 48500 élèves de plus que lors de la rentrée 2010 seront attendus dans les établissements publics du second degré alors que 4800 emplois seront supprimés. Dans le même temps, les établissements privés bénéficient d'un traitement de faveur : non seulement le principe des 20% des mesures totales de suppression ne leur est pas appliqué dans le projet mais une partie des suppressions d'emplois qui aurait dû concerner le privé est imputée au public. Le ministère utilise tous les leviers pour faire « passer » ces suppressions avec les conséquences que l'on observe déjà, effectifs alourdis et fragilisation des options, multiplication des heures supplémentaires et des postes à compléments de service, remplacements de plus en plus mal assurés.

Nous avons déjà pu constater ces conséquences puisque, dans notre établissement, le remplacement du poste de notre documentaliste partie en congé maternité n'est pas pourvu et à la rentrée scolaire 2011 l'Allemand n'y sera plus proposé.

Notre collège se voit doter pour la prochaine rentrée d'une enveloppe horaire de 510 heures dont 24 heures supplémentaires pour un effectif prévisionnel de 417 élèves dont 11 dépendant du dispositif ULIS. Avec une telle enveloppe, notre établissement doit faire le choix entre le maintien de 5 divisions en classe de 4^{ème} et la mise en place de soutien et de projets pour les élèves, ce qui n'est pas acceptable pour l'avenir de ces derniers. Comment nos élèves peuvent-ils avoir toutes les chances de réussir s'ils se retrouvent à 29 voire 30 par classe alors que celle-ci ne dispose que de 27 places assises ?

Nous nous opposons au chiffrage (en terme d'effectifs) de la DHG pour la rentrée 2011 et par conséquent, à la réduction des moyens en heures et en personnels.

En effet, la minoration des effectifs prévus pour la rentrée 2011 engendre une dotation de moyens inadaptée et surtout insuffisante par rapport aux besoins pédagogiques réels de notre établissement qui doit faire face en plus aux concurrences directes de l'Institut Paul Ricœur qui se situe à quelques pas de notre établissement et de l'Institut Saint Dominique de Mortefontaine.

Pour l'année scolaire 2010 -2011, le collège compte, à ce jour, 427 élèves pour 415 prévus par l'Inspection Académique en janvier 2010, soit un différentiel positif de 12 élèves.

Pour la rentrée scolaire 2011, l'I.A. nous prévoit 406 élèves : 100 élèves en 6ème, 91 élèves en 5ème, 111 élèves en 4ème et 104 élèves en 3ème. Cette année encore des élèves « disparaissent » des effectifs prévus pour la rentrée prochaine (12 entre la 6ème et la 5ème, 6 entre la 5ème et la 4ème), que deviennent ces élèves ?

La DHG proposée aujourd'hui ne tient pas compte de ce différentiel positif d'élèves ! Et par conséquent ne donne pas les moyens suffisants ! Ces diminutions de moyens ont pour conséquence la suppression d'une division en classe de 4^{ème} et donc une augmentation d'élèves par classe.

Par ailleurs, la sous-estimation des effectifs a également pour conséquence une diminution de l'encadrement, c'est-à-dire une diminution des heures postes et du nombre d'assistant d'éducation mais aussi une augmentation du nombre d'enseignants à devoir exercer sur plusieurs établissements et qui ne peuvent pas s'y investir efficacement. Moins d'encadrement signifie aussi moins de sécurité.

Ainsi les membres élus du C.A. du collège François Mauriac votent contre la répartition de la DHG pour la rentrée 2011, puisque l'enveloppe allouée de 510 heures ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et aggrave les conditions d'exercice de la communauté éducative - et soumet au vote du C.A. l'adoption de cette motion et demande des moyens supplémentaires afin de maintenir une 5^{ème} division en classe de 4^{ème} et d'assurer les différents projets pédagogiques nécessaires pour la réussite de nos élèves.